

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT le DIX-NEUF SEPTEMBRE à vingt et une heure, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 14 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de madame le maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Mme Sandrine BARRAU, M. Étienne BAYONNE, Mme Christelle BORREGO, Mme Anne-Cécile DELECROIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Fabien LECHES, M. Sébastien PEYRES, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON et Mme Maryelle VIDAL.

**ABSENTS** : M. Bertrand BESSE, M. Jean DELIX, M. Raymond LABORDE et M. Jean-Philippe PELISSIER.

**SECRETAIRE** : Mme Anne-Cécile DELECROIX

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :

- en exercice : **quatorze**

- quorum : **huit**

- présents : **dix**

- votants : **onze (un pouvoir de Raymond LABORDE à Josianne DELTEIL)**

### ORDRE DU JOUR :

- Points divers
- Approbation du PV compte-rendu de la séance du 23 juillet 2018
- Possibilité de préemption à Garbic
- Possibilité de préemption au lotissement St Roch
- Acquisition par échange de la parcelle AC37 pour l'agrandissement du cimetière
- Projet de rénovation de trois logements communaux
- Projet d'agrandissement du cimetière
- Action sociale à l'occasion du départ en retraite d'un agent
- Modification des statuts du SDEG
- Avis sur le projet d'aménagement foncier préalable à la 2 x 2 voies
- INFO : Décisions du maire prises par délégation de pouvoir

## Points divers

---

Madame le maire explique que la responsable cantine souhaite bénéficier d'une préparation à l'examen professionnel d'agent de maîtrise. L'examen est prévu le jeudi 24 janvier 2018. Elle ajoute que la préparation est dispensée à Toulouse sur 9 journées de septembre à janvier pour un coût (frais de déplacements et remplacement) estimé à 720 €. Le conseil municipal vote à la majorité en faveur de cette formation.

Madame le maire ajoute que le secrétaire général souhaite bénéficier d'une préparation au concours d'entrée à l'école de la magistrature au titre de son compte personnel de formation (CPF). Le concours est prévu en juin 2019 et à l'automne 2019 (en cas de réussite aux écrits de juin). La préparation est dispensée à distance d'octobre 2018 à juin 2019. Le coût (frais d'inscription) est de 1 150 €. Elle ajoute que le poste passerait à 6 jours RTT (au lieu de 12) au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qu'il ne serait plus accordé de congés sans solde. Le conseil municipal vote à la majorité en faveur de cette formation.

Monsieur Frédéric Soules fait part de dégradations à la salle des fêtes un samedi lors de l'utilisation par l'association sportive monferranaise (ASM). Madame Christelle Borrego propose de recevoir le président de l'ASM avant toute sanction. Le conseil municipal approuve cette démarche.

Madame Christelle Borrego propose l'organisation d'une grande journée populaire pour célébrer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Elle propose que les habitants partagent un pique-nique façon « auberge espagnole » avec des saucisses grillées offertes par la mairie. Elle ajoute qu'il pourrait y avoir de la musique et des chants (chorale).

## Approbation du PV compte-rendu de la séance du 23 juillet 2018

---

Le PV compte-rendu de la séance du 23 juillet dernier, rédigé par monsieur Bertrand Besse, est approuvé.

## Possibilité de préemption à Garbic

---

### **PAS DE DÉLIBÉRATION.**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien de maître Renaud Bonnet reçue le 29 août 2018 pour un montant de 142 800 euros ;

le conseil municipal ne souhaite pas préempter le bien cadastré G64, G83 et G253.

## Possibilité de préemption au lotissement St Roch

---

### PAS DE DÉLIBÉRATION.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien de maître Arnaud Durand reçue le 10 septembre 2018 pour un montant de 213 000 euros ;

le conseil municipal ne souhaite pas préempter le bien cadastré AB027.

## Acquisition par échange de la parcelle AC37 pour l'agrandissement du cimetière

---

**Délibération n°2018-042** relative au transfert de propriété des parcelles A792 et A794 d'une part, et AC 37 d'autre part, pour l'agrandissement du cimetière

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix)

Madame Maryelle Vidal présente l'avancement du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

considérant que les parcelles A 792 et A 794 de 11 214 m<sup>2</sup> appartiennent au domaine privé de la commune ;

considérant que la parcelle AC 37 de 3 738 m<sup>2</sup> appartenant à madame Germaine Fauré et monsieur Pierre Barrau présente un intérêt communal pour l'agrandissement à l'ouest du cimetière de Monferran-Savès,

considérant que madame Maryelle Vidal a une délégation de fonctions en matière de gestion administrative et de projets liés à l'accessibilité du 24 avril 2014, modifiée et complétée par arrêtés du 20 juin 2014 et du 13 août 2015 ;

décide d'échanger avec Germaine Fauré et Pierre Barrau les parcelles communales A 792 et A 794 de 11 214 m<sup>2</sup> contre la parcelle AC 37 de 3 738 m<sup>2</sup> sans soulte ;

et désigne madame Maryelle Vidal pour représenter la commune à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

## Projet de rénovation de trois logements communaux

**Délibération n°2018-043** approuvant le plan de financement de rénovation de trois logements communaux

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix)

Madame le maire informe le conseil municipal que la préfète demande, par courrier du 30 août 2018, que le plan de financement soit approuvé TTC car il s'agit de logements sociaux. Elle rappelle que le coût total prévisionnel est de 17 685 € HT ou 19 487,21 € TTC. Elle ajoute que le projet avait initialement été estimé à 34 000 € HT (conseil municipal du 11 avril 2018) : les économies de 16 315 € (34 000 - 16 685) seraient affectées aux chantiers en cours (agrandissement du cimetière, aménagement de la ruelle, etc.).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
approuve le plan de financement suivant :

| Dépenses (TTC)        |                    | Ressources             |                    |
|-----------------------|--------------------|------------------------|--------------------|
| Maison Dessum gauche  | 1 469,04 €         | État (DETR) 40 %       | 7 794,88 €         |
| Ancienne mairie       | 6 224,36 €         | Région Occitanie 34 %  | 6 692,33 €         |
| Maison Arquès         | 10 865,25 €        |                        |                    |
| Marge de sécurité 5 % | 927,96 €           | Commune (autofinance.) | 5 000,00 €         |
| <b>Total</b>          | <b>19 487,21 €</b> |                        | <b>19 487,21 €</b> |

et autorise madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention des subventions.

## Projet d'agrandissement du cimetière

**Délibération n°2018-044** approuvant le plan de financement de l'agrandissement du cimetière

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix)

Madame le maire informe le conseil municipal que la préfète demande, par courrier du 30 août 2018, que le plan de financement soit voté en conseil municipal. Le coût total prévisionnel s'élève désormais à 50 621 € HT. Le projet avait initialement été estimé à 38 000 € HT. La différence s'explique par le choix d'une solution de revêtement en dalles alvéolées (dits « nids d'abeille ») qui permet l'infiltration des eaux de pluie.

Elle propose de solliciter le Conseil départemental du Gers au titre de la dotation départementale rurale (DDR).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve le plan de financement suivant :

| <b>Dépenses (HT)</b>  |                    | <b>Ressources</b>      |                    |
|-----------------------|--------------------|------------------------|--------------------|
| Bornage               | 643,00 €           | État (DETR) 45 %       | 22 779,85 €        |
| Maîtrise d'ouvrage    | 1 200,00 €         | CD Gers 23,5%          | 12 000,00 €        |
| Travaux               | 46 368,31 €        |                        |                    |
| Marge de sécurité 5 % | 2 410,57 €         | Commune (autofinance.) | 15 842,03 €        |
| <b>Total</b>          | <b>50 621,88 €</b> |                        | <b>50 621,88 €</b> |

et autorise madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention des subventions.

### Action sociale à l'occasion du départ en retraite d'un agent

---

**Délibération n°2018-045** autorisant l'achat d'une nuitée « cabanes dans les arbres » à l'occasion de départ en retraite d'un agent

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix)

Madame le maire propose que la commune offre à l'ATSEM, à l'occasion de son départ à la retraite et au titre de l'action sociale envers les agents, une nuitée « cabanes dans les arbres » pour 140 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve cette dépense.

### Modification des statuts du SDEG

---

**Délibération n°2018-046** approuvant la modification statutaire du Syndicat des Énergies du Gers

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix)

Madame le maire propose explique que le comité syndical du Syndicat des Énergies du Gers (SDEG) a décidé le 6 juillet 2018 d'étendre les compétences du SDEG à

l'installation et l'exploitation de bornes de recharges de véhicules électriques, au gaz naturel (GNV) ou à l'hydrogène.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

vu l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

approuve le projet de statuts transmis le 8 août dernier par le Syndicat des Énergies du Gers (SDEG).

## Avis sur le projet d'aménagement foncier préalable à la 2 x 2 voies

---

### PAS DE DÉLIBÉRATION.

Madame le maire présente l'avant-projet d'aménagement foncier. Le conseil municipal valide les options proposées par le géomètre. Le conseil :

demande des explications sur l'intégration dans le domaine communal de chemins d'accès à des propriétés privés (chemins 111, 136, 138, 139, 142 et 148) ;

déclare « en Pavie à voir – 553 parcelle »

charge madame le maire de contacter le géomètre afin de discuter du développement de Nalies ;

charge Sébastien Peyres de rencontrer des lotisseurs pour l'aménagement du lotissement.

## INFO : Décisions du maire prises par délégation de pouvoir

---

Décisions prises par délégation depuis le conseil municipal du 23 juillet 2018 :

| Décision   |                               | Objet                                    | Montants  |           |
|------------|-------------------------------|--|-----------|-----------|
| Date       | Bénéficiaire                  |  | HT        | TTC       |
| 14/03/2018 | Routière des Pyrénées (STPAG) | Attribution marché ruelle                | 73 653,75 | 88 384,50 |
| 31/08/2018 |                               | Attribution marché cimetière             | 40 347,72 | 48 417,26 |
| 17/09/2018 | PLD Garonne                   | Attribution marché nettoyage             | 16 518,00 | 19 821,60 |
| 17/09/2018 | SCP Julien PEREZ              | Attribution marché MOE aménagement RD 39 | 52 785,00 | 63 342,00 |

La séance est levée à 23h15.

Fait et délibéré le 19 septembre. Prise de notes et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

La secrétaire de séance,  
Anne-Cécile DELECROIX

Le maire,  
Josianne DELTEIL